

# Les réformes du système éducatif et de recherche

Une nouvelle « révolution nationale »?

JY Briend

Université de Provence

Janvier 2009

## Citation

« Dans l'école que j'appelle de mes vœux où la priorité sera accordée à la qualité sur la quantité, où il y aura moins d'heures de cours, où les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux ».

Nicolas Sarkozy, *Lettre aux éducateurs*, 2007.

# Réforme du lycée : aperçu général

- Une semestrialisation du temps scolaire ;
  - la mise en place d'un « socle commun de connaissances » ;
  - la modularisation d'une partie de l'enseignement ;
  - une baisse du nombre d'heures de cours.

# Réforme du lycée : aperçu général

- Une semestrialisation du temps scolaire ;
- la mise en place d'un « socle commun de connaissances » ;
- la modularisation d'une partie de l'enseignement ;
- une baisse du nombre d'heures de cours.

# Réforme du lycée : aperçu général

- Une semestrialisation du temps scolaire ;
- la mise en place d'un « socle commun de connaissances » ;
- la modularisation d'une partie de l'enseignement ;
- une baisse du nombre d'heures de cours.

# Réforme du lycée : aperçu général

- Une semestrialisation du temps scolaire ;
- la mise en place d'un « socle commun de connaissances » ;
- la modularisation d'une partie de l'enseignement ;
- une baisse du nombre d'heures de cours.

## Dit autrement

- Le mode de fonctionnement du premier cycle universitaire, qui est un échec (en partie faute de moyens d'encadrement) est transposé au lycée,
- et cela jusque dans les détails. Université : la licence de « Mathématiques » ne prépare pas au master de « Mathématiques ». Lycée : le module d'approfondissement de mathématiques n'est pas un prérequis pour la première S.

## Dit autrement

- Le mode de fonctionnement du premier cycle universitaire, qui est un échec (en partie faute de moyens d'encadrement) est transposé au lycée,
- et cela jusque dans les détails. Université : la licence de « Mathématiques » ne prépare pas au master de « Mathématiques ». Lycée : le module d'approfondissement de mathématiques n'est pas un prérequis pour la première S.

## Dit autrement

- Le mode de fonctionnement du premier cycle universitaire, qui est un échec (en partie faute de moyens d'encadrement) est transposé au lycée,
- et cela jusque dans les détails. Université : la licence de « Mathématiques » ne prépare pas au master de « Mathématiques ». Lycée : le module d'approfondissement de mathématiques n'est pas un prérequis pour la première S.

## Dit autrement

- Le mode de fonctionnement du premier cycle universitaire, qui est un échec (en partie faute de moyens d'encadrement) est transposé au lycée,
- et cela jusque dans les détails. Université : la licence de « Mathématiques » ne prépare pas au master de « Mathématiques ». Lycée : le module d'approfondissement de mathématiques n'est pas un prérequis pour la première S.

# L'exemple des mathématiques

- Horaire obligatoire en seconde jusqu'en 1999 : 5h ;
- depuis 1999 : 4h + une heure de "module" ;
- réforme Darcos : 3h30, plus une heure et demie *optionnelle* (module d'approfondissement) ;
- semestrialisation : le module de maths ne peut être choisi que sur un seul des deux semestres.

# L'exemple des mathématiques

- Horaire obligatoire en seconde jusqu'en 1999 : 5h ;
- depuis 1999 : 4h + une heure de "module" ;
- réforme Darcos : 3h30, plus une heure et demie *optionnelle* (module d'approfondissement) ;
- semestrialisation : le module de maths ne peut être choisi que sur un seul des deux semestres.

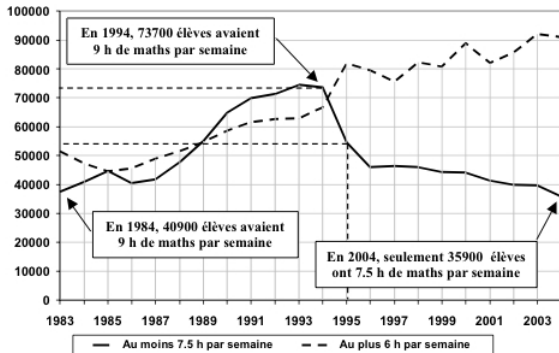
# L'exemple des mathématiques

- Horaire obligatoire en seconde jusqu'en 1999 : 5h ;
- depuis 1999 : 4h + une heure de "module" ;
- réforme Darcos : 3h30, plus une heure et demie *optionnelle* (module d'approfondissement) ;
- semestrialisation : le module de maths ne peut être choisi que sur un seul des deux semestres.

# L'exemple des mathématiques

- Horaire obligatoire en seconde jusqu'en 1999 : 5h ;
- depuis 1999 : 4h + une heure de "module" ;
- réforme Darcos : 3h30, plus une heure et demie *optionnelle* (module d'approfondissement) ;
- semestrialisation : le module de maths ne peut être choisi que sur un seul des deux semestres.

## Un graphique concernant les classes de TS



Remarque : 1992-1995="rénovation pédagogique" d'Allègre,  
2000-2002=réforme du lycée par le même.

# Courte lecture critique de la réforme

- Baisse du nombre d'heures = baisse des effectifs enseignants = objectif purement comptable (voir aussi la mastérisation) ;
- socle commun = minima squelettiques pour l'obtention du baccalauréat ;
- autonomie des établissements = options disponibles uniquement dans certains établissements ; ce qui est indispensable à la réussite dans le supérieur sera réservé à un petit nombre ;
- modularisation = atomisation de l'enseignement et disparition de la classe ;
- avec la modularisation, comment organiser le bac ? Le remplacer par du contrôle continu ?

# Courte lecture critique de la réforme

- Baisse du nombre d'heures = baisse des effectifs enseignants = objectif purement comptable (voir aussi la mastérisation) ;
- socle commun = minima squelettiques pour l'obtention du baccalauréat ;
- autonomie des établissements = options disponibles uniquement dans certains établissements ; ce qui est indispensable à la réussite dans le supérieur sera réservé à un petit nombre ;
- modularisation = atomisation de l'enseignement et disparition de la classe ;
- avec la modularisation, comment organiser le bac ? Le remplacer par du contrôle continu ?

# Courte lecture critique de la réforme

- Baisse du nombre d'heures = baisse des effectifs enseignants = objectif purement comptable (voir aussi la mastérisation) ;
- socle commun = minima squelettiques pour l'obtention du baccalauréat ;
- autonomie des établissements = options disponibles uniquement dans certains établissements ; ce qui est indispensable à la réussite dans le supérieur sera réservé à un petit nombre ;
- modularisation = atomisation de l'enseignement et disparition de la classe ;
- avec la modularisation, comment organiser le bac ? Le remplacer par du contrôle continu ?

# Courte lecture critique de la réforme

- Baisse du nombre d'heures = baisse des effectifs enseignants = objectif purement comptable (voir aussi la mastérisation) ;
- socle commun = minima squelettiques pour l'obtention du baccalauréat ;
- autonomie des établissements = options disponibles uniquement dans certains établissements ; ce qui est indispensable à la réussite dans le supérieur sera réservé à un petit nombre ;
- modularisation = atomisation de l'enseignement et disparition de la classe ;
- avec la modularisation, comment organiser le bac ? Le remplacer par du contrôle continu ?

# Courte lecture critique de la réforme

- Baisse du nombre d'heures = baisse des effectifs enseignants = objectif purement comptable (voir aussi la mastérisation) ;
- socle commun = minima squelettiques pour l'obtention du baccalauréat ;
- autonomie des établissements = options disponibles uniquement dans certains établissements ; ce qui est indispensable à la réussite dans le supérieur sera réservé à un petit nombre ;
- modularisation = atomisation de l'enseignement et disparition de la classe ;
- avec la modularisation, comment organiser le bac ? Le remplacer par du contrôle continu ?

## Courte lecture critique de la réforme

- Baisse du nombre d'heures = baisse des effectifs enseignants = objectif purement comptable (voir aussi la mastérisation) ;
- socle commun = minima squelettiques pour l'obtention du baccalauréat ;
- autonomie des établissements = options disponibles uniquement dans certains établissements ; ce qui est indispensable à la réussite dans le supérieur sera réservé à un petit nombre ;
- modularisation = atomisation de l'enseignement et disparition de la classe ;
- avec la modularisation, comment organiser le bac ? Le remplacer par du contrôle continu ?

## Citation

"Comment assurer la poursuite voire l'accélération de l'effort d'assainissement budgétaire sur la période 2009-2011-2012 sans réformes structurelles du système éducatif?" Réponses : Le premier scénario de "l'optimisation de la gestion des ressources sans réforme majeure de l'offre éducative" permettrait "une économie potentielle de 41 000 à 43 000 emplois temps plein (ETP) nets sur cinq ans". Le second scénario d'autonomie maîtrisée, "comprend des réformes importantes sur l'offre éducative et sur les conditions de travail des enseignants dans le cadre d'une plus grande autonomie des établissements pilotée par l'État". L'économie réalisée est évaluée entre 85 000 à 93 000 ETP nets sur cinq ans. Le troisième scénario correspond à une "autonomie complète" du système, c'est-à-dire à la déconcentration totale de l'offre éducative et à la décentralisation des financements. L'économie réalisée est la même que celle du deuxième scénario. (rapport Lepetit-Mallet, 11/2007).

## Citation

"Comment assurer la poursuite voire l'accélération de l'effort d'assainissement budgétaire sur la période 2009-2011-2012 sans réformes structurelles du système éducatif?" Réponses : Le premier scénario de "l'optimisation de la gestion des ressources sans réforme majeure de l'offre éducative" permettrait "une économie potentielle de 41 000 à 43 000 emplois temps plein (ETP) nets sur cinq ans". Le second scénario d'autonomie maîtrisée, "comprend des réformes importantes sur l'offre éducative et sur les conditions de travail des enseignants dans le cadre d'une plus grande autonomie des établissements pilotée par l'État". L'économie réalisée est évaluée entre 85 000 à 93 000 ETP nets sur cinq ans. Le troisième scénario correspond à une "autonomie complète" du système, c'est-à-dire à la déconcentration totale de l'offre éducative et à la décentralisation des financements. L'économie réalisée est la même que celle du deuxième scénario. (rapport Lepetit-Mallet, 11/2007).

# L'existant

## Parcours de la formation d'un enseignants certifié :

- Bac puis licence ;
- passage du CAPES après le plus souvent une année de préparation au concours ;
- concours acquis, il devient *fonctionnaire stagiaire rémunéré* dès la rentrée suivant le concours ;
- la première année est une année de formation au métier d'enseignant avec des cours à l'IUFM et des stages progressifs jusqu'à la responsabilité complète en fin d'année.

Profs des écoles ou agrégés : même fin de parcours, décalée de plus ou moins un an.

# L'existant

## Parcours de la formation d'un enseignants certifié :

- Bac puis licence ;
- passage du CAPES après le plus souvent une année de préparation au concours ;
- concours acquis, il devient *fonctionnaire stagiaire rémunéré* dès la rentrée suivant le concours ;
- la première année est une année de formation au métier d'enseignant avec des cours à l'IUFM et des stages progressifs jusqu'à la responsabilité complète en fin d'année.

Profs des écoles ou agrégés : même fin de parcours, décalée de plus ou moins un an.

# L'existant

## Parcours de la formation d'un enseignants certifié :

- Bac puis licence ;
- passage du CAPES après le plus souvent une année de préparation au concours ;
- concours acquis, il devient *fonctionnaire stagiaire rémunéré* dès la rentrée suivant le concours ;
- la première année est une année de formation au métier d'enseignant avec des cours à l'IUFM et des stages progressifs jusqu'à la responsabilité complète en fin d'année.

Profs des écoles ou agrégés : même fin de parcours, décalée de plus ou moins un an.

# L'existant

## Parcours de la formation d'un enseignants certifié :

- Bac puis licence ;
- passage du CAPES après le plus souvent une année de préparation au concours ;
- concours acquis, il devient *fonctionnaire stagiaire rémunéré* dès la rentrée suivant le concours ;
- la première année est une année de formation au métier d'enseignant avec des cours à l'IUFM et des stages progressifs jusqu'à la responsabilité complète en fin d'année.

Profs des écoles ou agrégés : même fin de parcours, décalée de plus ou moins un an.

# L'existant

Parcours de la formation d'un enseignants certifié :

- Bac puis licence ;
- passage du CAPES après le plus souvent une année de préparation au concours ;
- concours acquis, il devient *fonctionnaire stagiaire rémunéré* dès la rentrée suivant le concours ;
- la première année est une année de formation au métier d'enseignant avec des cours à l'IUFM et des stages progressifs jusqu'à la responsabilité complète en fin d'année.

Profs des écoles ou agrégés : même fin de parcours, décalée de plus ou moins un an.

# Le nouveau dispositif (rentrée 2010)

## Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, obtention du concours subordonnée à l'obtention du master ;
- exercice plein dès la rentrée suivante.

Ce parcours est celui d'un enseignant titulaire (ayant obtenu le concours).

# Le nouveau dispositif (rentrée 2010)

## Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, obtention du concours subordonnée à l'obtention du master ;
- exercice plein dès la rentrée suivante.

Ce parcours est celui d'un enseignant titulaire (ayant obtenu le concours).

# Le nouveau dispositif (rentrée 2010)

Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, obtention du concours subordonnée à l'obtention du master ;
- exercice plein dès la rentrée suivante.

Ce parcours est celui d'un enseignant titulaire (ayant obtenu le concours).

# Le nouveau dispositif (rentrée 2010)

Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, obtention du concours subordonnée à l'obtention du master ;
  - exercice plein dès la rentrée suivante.

Ce parcours est celui d'un enseignant titulaire (ayant obtenu le concours).

# Le nouveau dispositif (rentrée 2010)

Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, obtention du concours subordonnée à l'obtention du master ;
- exercice plein dès la rentrée suivante.

Ce parcours est celui d'un enseignant titulaire (ayant obtenu le concours).

# Le nouveau dispositif (rentrée 2010)

Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, obtention du concours subordonnée à l'obtention du master ;
- exercice plein dès la rentrée suivante.

Ce parcours est celui d'un enseignant titulaire (ayant obtenu le concours).

# Le nouveau dispositif bis

## Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, plantage, obtention du master « XXX mention métiers de l'enseignement » ;
- inscription sur la liste des remplaçants de son académie, et enchaînement ad vitam æternam des CDD de 10 mois ou des vacances ;

Ce parcours est celui d'un recalé au concours.

# Le nouveau dispositif bis

## Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, plantage, obtention du master « XXX mention métiers de l'enseignement » ;
- inscription sur la liste des remplaçants de son académie, et enchaînement ad vitam æternam des CDD de 10 mois ou des vacances ;

Ce parcours est celui d'un recalé au concours.

# Le nouveau dispositif bis

## Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, plantage, obtention du master « XXX mention métiers de l'enseignement » ;
- inscription sur la liste des remplaçants de son académie, et enchaînement ad vitam æternam des CDD de 10 mois ou des vacances ;

Ce parcours est celui d'un recalé au concours.

# Le nouveau dispositif bis

## Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, plantage, obtention du master « XXX mention métiers de l'enseignement » ;
- inscription sur la liste des remplaçants de son académie, et enchaînement ad vitam æternam des CDD de 10 mois ou des vacances ;

Ce parcours est celui d'un recalé au concours.

## Le nouveau dispositif bis

### Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, plantage, obtention du master « XXX mention métiers de l'enseignement » ;
- inscription sur la liste des remplaçants de son académie, et enchaînement ad vitam æternam des CDD de 10 mois ou des vacances ;

Ce parcours est celui d'un recalé au concours.

## Le nouveau dispositif bis

### Parcours de la formation d'un enseignant :

- Bac puis licence ;
- Master 1, avec un petit stage d'observation ;
- Master 2, avec écrits du concours en janvier, puis stage en responsabilité de 108 heures (non obligatoire) et préparation des oraux au second semestre ;
- oraux en juin, plantage, obtention du master « XXX mention métiers de l'enseignement » ;
- inscription sur la liste des remplaçants de son académie, et enchaînement ad vitam æternam des CDD de 10 mois ou des vacances ;

Ce parcours est celui d'un recalé au concours.

## Le nombre de places aux concours (en maths)

- Capès de mathématiques : de 2000 en 1995 à 850 en 2009.
- Agrégation de mathématiques : 484 en 1996, 300 en 2000, 250 en 2009.
- Prévisions pour les cinq ans à venir : divisé par 2 pour le CAPES, par 3 pour l'agrégation. Le principe serait de réserver les enseignants agrégés pour les licences et les classes préparatoires.

Le second scénario (obtention du master mais pas du concours) est donc celui qui prévaudra très largement.

## Le nombre de places aux concours (en maths)

- Capès de mathématiques : de 2000 en 1995 à 850 en 2009.
- Agrégation de mathématiques : 484 en 1996, 300 en 2000, 250 en 2009.
- Prévisions pour les cinq ans à venir : divisé par 2 pour le CAPES, par 3 pour l'agrégation. Le principe serait de réserver les enseignants agrégés pour les licences et les classes préparatoires.

Le second scénario (obtention du master mais pas du concours) est donc celui qui prévaudra très largement.

## Le nombre de places aux concours (en maths)

- Capès de mathématiques : de 2000 en 1995 à 850 en 2009.
- Agrégation de mathématiques : 484 en 1996, 300 en 2000, 250 en 2009.
- Prévisions pour les cinq ans à venir : divisé par 2 pour le CAPES, par 3 pour l'agrégation. Le principe serait de réserver les enseignants agrégés pour les licences et les classes préparatoires.

Le second scénario (obtention du master mais pas du concours) est donc celui qui prévaudra très largement.

## Le nombre de places aux concours (en maths)

- Capès de mathématiques : de 2000 en 1995 à 850 en 2009.
- Agrégation de mathématiques : 484 en 1996, 300 en 2000, 250 en 2009.
- Prévisions pour les cinq ans à venir : divisé par 2 pour le CAPES, par 3 pour l'agrégation. Le principe serait de réserver les enseignants agrégés pour les licences et les classes préparatoires.

Le second scénario (obtention du master mais pas du concours) est donc celui qui prévaudra très largement.

## Extraits de la circulaire du 17 octobre 2008

- les cursus actuels, notamment les masters, devront s'adapter à la formation des futurs enseignants en prévoyant une préparation effective à leurs métiers par des pratiques encadrées incluant des stages.
- (...) éviter que la préparation aux concours de l'Éducation Nationale en [les masters] constitue l'unique objectif, (...) (en) répondant au double objectif de préparer les étudiants au doctorat et de leur offrir un parcours qualifiant et professionnalisant de haut niveau leur permettant d'accéder à des métiers divers.
- (...) à l'heure où la recherche, donc le doctorat, sont des priorités, il importe que ce mode de « masterisation » ne réduise pas, *au moins dans certaines disciplines*, le vivier des chercheurs appelés à poursuivre (...)

## Extraits de la circulaire du 17 octobre 2008

- les cursus actuels, notamment les masters, devront s'adapter à la formation des futurs enseignants en prévoyant une préparation effective à leurs métiers par des pratiques encadrées incluant des stages.
- (...) éviter que la préparation aux concours de l'Éducation Nationale en [les masters] constitue l'unique objectif, (...) (en) répondant au double objectif de préparer les étudiants au doctorat et de leur offrir un parcours qualifiant et professionnalisant de haut niveau leur permettant d'accéder à des métiers divers.
- (...) à l'heure où la recherche, donc le doctorat, sont des priorités, il importe que ce mode de « masterisation » ne réduise pas, *au moins dans certaines disciplines*, le vivier des chercheurs appelés à poursuivre (...)

## Extraits de la circulaire du 17 octobre 2008

- les cursus actuels, notamment les masters, devront s'adapter à la formation des futurs enseignants en prévoyant une préparation effective à leurs métiers par des pratiques encadrées incluant des stages.
- (...) éviter que la préparation aux concours de l'Éducation Nationale en [les masters] constitue l'unique objectif, (...) (en) répondant au double objectif de préparer les étudiants au doctorat et de leur offrir un parcours qualifiant et professionnalisant de haut niveau leur permettant d'accéder à des métiers divers.
- (...) à l'heure où la recherche, donc le doctorat, sont des priorités, il importe que ce mode de « masterisation » ne réduise pas, *au moins dans certaines disciplines*, le vivier des chercheurs appelés à poursuivre (...)

## Ciculaire, suite

- il importe que l'offre de formation soit pensée en pleine concertation à *l'échelle des académies*, dans une logique de politique de site [NDR : vers un bac puis des concours de recrutement régionaux, *cf.* souhaits de la CPU].
- Pour le collège et le lycée : des masters disciplinaires aménagés avec spécialités ou/et parcours «enseignement».
- Pour les écoles primaires et autres : des masters «métiers de l'éducation et de la formation».
- (...) vous êtes invités à transmettre vos projets à la Direction générale de l'enseignement supérieur pour le 31 décembre 2008 au plus tard, à l'adresse électronique suivante : [dgesb34@education.gouv.fr](mailto:dgesb34@education.gouv.fr). J'insiste sur la nécessité de respecter ce délai, (...) et de la nécessité d'informer les établissements, au plus tard en juin 2009, des décisions d'habilitation nouvelles qui seront prises dans le cadre de cette campagne.

## Ciculaire, suite

- il importe que l'offre de formation soit pensée en pleine concertation à *l'échelle des académies*, dans une logique de politique de site [NDR : vers un bac puis des concours de recrutement régionaux, *cf.* souhaits de la CPU].
- Pour le collège et le lycée : des masters disciplinaires aménagés avec spécialités ou/et parcours «enseignement».
- Pour les écoles primaires et autres : des masters «métiers de l'éducation et de la formation».
- (...) vous êtes invités à transmettre vos projets à la Direction générale de l'enseignement supérieur pour le 31 décembre 2008 au plus tard, à l'adresse électronique suivante : [dgesb34@education.gouv.fr](mailto:dgesb34@education.gouv.fr). J'insiste sur la nécessité de respecter ce délai, (...) et de la nécessité d'informer les établissements, au plus tard en juin 2009, des décisions d'habilitation nouvelles qui seront prises dans le cadre de cette campagne.

## Circulaire, suite

- il importe que l'offre de formation soit pensée en pleine concertation à *l'échelle des académies*, dans une logique de politique de site [NDR : vers un bac puis des concours de recrutement régionaux, *cf.* souhaits de la CPU].
- Pour le collège et le lycée : des masters disciplinaires aménagés avec spécialités ou/et parcours «enseignement».
- Pour les écoles primaires et autres : des masters «métiers de l'éducation et de la formation».
- (...) vous êtes invités à transmettre vos projets à la Direction générale de l'enseignement supérieur pour le 31 décembre 2008 au plus tard, à l'adresse électronique suivante : [dgesb34@education.gouv.fr](mailto:dgesb34@education.gouv.fr). J'insiste sur la nécessité de respecter ce délai, (...) et de la nécessité d'informer les établissements, au plus tard en juin 2009, des décisions d'habilitation nouvelles qui seront prises dans le cadre de cette campagne.

## Ciculaire, suite

- il importe que l'offre de formation soit pensée en pleine concertation à *l'échelle des académies*, dans une logique de politique de site [NDR : vers un bac puis des concours de recrutement régionaux, *cf.* souhaits de la CPU].
- Pour le collège et le lycée : des masters disciplinaires aménagés avec spécialités ou/et parcours «enseignement».
- Pour les écoles primaires et autres : des masters «métiers de l'éducation et de la formation».
- (...) vous êtes invités à transmettre vos projets à la Direction générale de l'enseignement supérieur pour le 31 décembre 2008 au plus tard, à l'adresse électronique suivante : [dgesb34@education.gouv.fr](mailto:dgesb34@education.gouv.fr). J'insiste sur la nécessité de respecter ce délai, (...) et de la nécessité d'informer les établissements, au plus tard en juin 2009, des décisions d'habilitation nouvelles qui seront prises dans le cadre de cette campagne.

## Extraits de l'annexe 1 de la circulaire

"Les nouveaux concours de recrutement de professeurs".

- Afin de mieux répondre aux *besoins du ministère de l'Éducation Nationale*, le processus de recrutement des enseignants est réformé, (...)
- L'agrégation, quant à elle, recrutera également au niveau du master des professeurs qui sont appelés à enseigner en priorité dans les classes d'examen du lycée, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et le premier cycle de l'université.
- Passer dans les concours de recrutement de professeurs d'une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux *besoins de l'employeur* ;

## Extraits de l'annexe 1 de la circulaire

"Les nouveaux concours de recrutement de professeurs".

- Afin de mieux répondre aux *besoins du ministère de l'Éducation Nationale*, le processus de recrutement des enseignants est réformé, (...)
- L'agrégation, quant à elle, recrutera également au niveau du master des professeurs qui sont appelés à enseigner en priorité dans les classes d'examen du lycée, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et le premier cycle de l'université.
- Passer dans les concours de recrutement de professeurs d'une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux *besoins de l'employeur* ;

## Extraits de l'annexe 1 de la circulaire

"Les nouveaux concours de recrutement de professeurs".

- Afin de mieux répondre aux *besoins du ministère de l'Éducation Nationale*, le processus de recrutement des enseignants est réformé, (...)
- L'agrégation, quant à elle, recrutera également au niveau du master des professeurs qui sont appelés à enseigner en priorité dans les classes d'examen du lycée, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et le premier cycle de l'université.
- Passer dans les concours de recrutement de professeurs d'une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux *besoins de l'employeur* ;

## Annexe 1, suite

- (...) un même nombre d'épreuves et les mêmes types d'épreuves à tous les concours (hors agrégation) ;
- (...) Assurer la prépondérance des coefficients des épreuves d'admission dont la finalité sera dorénavant de permettre de choisir les candidats les plus aptes à la fonction d'enseignant ou de CPE sur des critères d'ordre pédagogique et didactique ainsi que de connaissance du futur milieu d'exercice ;
- Le référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant (...) sera pris en compte dans la conception de toutes les épreuves des nouveaux concours.

## Annexe 1, suite

- (...) un même nombre d'épreuves et les mêmes types d'épreuves à tous les concours (hors agrégation) ;
- (...) Assurer la prépondérance des coefficients des épreuves d'admission dont la finalité sera dorénavant de permettre de choisir les candidats les plus aptes à la fonction d'enseignant ou de CPE sur des critères d'ordre pédagogique et didactique ainsi que de connaissance du futur milieu d'exercice ;
- Le référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant (...) sera pris en compte dans la conception de toutes les épreuves des nouveaux concours.

## Annexe 1, suite

- (...) un même nombre d'épreuves et les mêmes types d'épreuves à tous les concours (hors agrégation) ;
- (...) Assurer la prépondérance des coefficients des épreuves d'admission dont la finalité sera dorénavant de permettre de choisir les candidats les plus aptes à la fonction d'enseignant ou de CPE sur des critères d'ordre pédagogique et didactique ainsi que de connaissance du futur milieu d'exercice ;
- Le référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant (...) sera pris en compte dans la conception de toutes les épreuves des nouveaux concours.

## Annexe 1, les PRCE

Épreuve écrite de français et de culture humaniste : à partir d'un texte (. . . ) portant sur un thème de littérature, d'histoire, de géographie, d'histoire des arts ou d'éducation civique et *morale*, le candidat :

- présente dans une composition son analyse du texte ou fait une note de synthèse du dossier ;
  - traite de questions dans les domaines de la grammaire, de l'orthographe et du lexique en relation avec le texte ou le dossier ;
  - peut avoir à répondre à une question portant sur l'épistémologie ou l'histoire d'une des disciplines concernées.
- [Coeff 2, pour 4 de l'écrit]

## Annexe 1, les PRCE, suite

Épreuve d'entretien avec le jury : cette épreuve prend appui sur un dossier (...) fourni par le jury et portant sur les aspects concrets du fonctionnement du système éducatif. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. (...) L'entretien avec le jury permet de vérifier les connaissances du candidat relatives aux *valeurs* et aux exigences du service public, au système éducatif et à ses institutions (...). [Coeff 3, pour 6 de l'oral]

## Annexe 1, le CAPES

Épreuve d'entretien avec le jury : cette épreuve prend appui sur un dossier (...) fourni par le jury et portant sur les aspects concrets du fonctionnement du système éducatif. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. (...) L'entretien avec le jury permet de vérifier les connaissances du candidat relatives aux *valeurs* et aux exigences du service public, au système éducatif et à ses institutions (...). [Coeff 3, pour 6 de l'oral]

# Annexe1, l'Agrégation

- (...) une des épreuves orales actuelles sera infléchie dans le sens de l'épreuve orale prenant la forme d'un exercice pédagogique (...).
- On y ajoutera l'épreuve d'entretien avec le jury.

# Annexe1, l'Agrégation

- (...) une des épreuves orales actuelles sera infléchie dans le sens de l'épreuve orale prenant la forme d'un exercice pédagogique (...).
- On y ajoutera l'épreuve d'entretien avec le jury.

## Une citation historique

« Car si encore les connaissances exigées par le Baccalauréat avaient quelques rapports avec les besoins et les intérêts de notre époque ! si du moins elles n'étaient qu'inutiles ! mais elles sont déplorablement funestes. Fausser l'esprit humain, c'est le problème que semblent s'être posé et qu'ont résolu les corps auxquels a été livré le monopole de l'enseignement », extrait d'un discours de F. Bastiat à la chambre en 1850. Le texte, disponible sur internet, a eu une grande influence sur Darcos et ses petits amis ultra libéraux-réactionnaires.

## Une citation contemporaine

professeur de mathématique en lycee h/f

77 - Juilly

Salaire : mensuel de 1 322 a 1 450 euros (8 671,75 a 9 511,38 f) remuneration statutaire educ nat

Vous enseignerez le programme de mathématique dans 4 classes de sections s,es,l. poste en remplacement de conge maladie, pouvant etre renouvele. vous avez au minimum une licence de math ou un diplome d'ingenieur. - Entreprise : enseignant secondaire general, 100 a 199 salaries - Durée hebdomadaire : 18h00 hebdo temps complet avec les eleves

Expérience : debutant accepte

Conditions : employé qualifié - Formation : niv. 2 (bac+3,+4) mathématiques exige(e)

Contrat : contrat a duree determinee de 1 mois

05/12/2008 sur ANPE

*Annonce sur le site [emploi.trovit.com](http://emploi.trovit.com), décembre 2008.*

## Une citation contemporaine

professeur de mathématique en lycée h/f

77 - Juilly

Salaire : mensuel de 1 322 a 1 450 euros (8 671,75 a 9 511,38 f) remuneration statutaire educ nat

Vous enseignerez le programme de mathématique dans 4 classes de sections s,es,l. poste en remplacement de conge maladie, pouvant etre renouvele. vous avez au minimum une licence de math ou un diplome d'ingenieur. - Entreprise : enseignant secondaire general, 100 a 199 salaries - Durée hebdomadaire : 18h00 hebdo temps complet avec les eleves

Expérience : debutant accepte

Conditions : employé qualifié - Formation : niv. 2 (bac+3,+4) mathématiques exige(e)

Contrat : contrat a duree determinee de 1 mois

05/12/2008 sur ANPE

*Annonce sur le site [emploi.trovit.com](http://emploi.trovit.com), décembre 2008.*

# Statut des universitaires : le contexte

- **En aout 2007, vote de la loi LRU ;**
- pouvoir concentré entre les mains du président et de son CA ;
- affaiblissement des CEVU et CS ;
- recrutements pilotés par la présidence ;
- budget global incluant la masse salariale ;
- etc. . . ad nauseam.

# Statut des universitaires : le contexte

- En aout 2007, vote de la loi LRU ;
- pouvoir concentré entre les mains du président et de son CA ;
  - affaiblissement des CEVU et CS ;
  - recrutements pilotés par la présidence ;
  - budget global incluant la masse salariale ;
  - etc. . . ad nauseam.

# Statut des universitaires : le contexte

- En aout 2007, vote de la loi LRU ;
- pouvoir concentré entre les mains du président et de son CA ;
- affaiblissement des CEVU et CS ;
  - recrutements pilotés par la présidence ;
  - budget global incluant la masse salariale ;
  - etc. . . ad nauseam.

# Statut des universitaires : le contexte

- En aout 2007, vote de la loi LRU ;
- pouvoir concentré entre les mains du président et de son CA ;
- affaiblissement des CEVU et CS ;
- recrutements pilotés par la présidence ;
- budget global incluant la masse salariale ;
- etc. . . ad nauseam.

# Statut des universitaires : le contexte

- En aout 2007, vote de la loi LRU ;
- pouvoir concentré entre les mains du président et de son CA ;
- affaiblissement des CEVU et CS ;
- recrutements pilotés par la présidence ;
- budget global incluant la masse salariale ;
- etc. . . ad nauseam.

# Statut des universitaires : le contexte

- En aout 2007, vote de la loi LRU ;
- pouvoir concentré entre les mains du président et de son CA ;
- affaiblissement des CEVU et CS ;
- recrutements pilotés par la présidence ;
- budget global incluant la masse salariale ;
- etc. . . ad nauseam.

## Le nouveau décret

Article 2 (modifiant l'article 2 du décret de 1984) : « Les orientations et la politique générale de chaque établissement en matière de gestion des *ressources* humaines concernant les enseignants-chercheurs sont approuvées chaque année par le conseil d'administration de l'établissement après avis du comité technique paritaire. » [rappel : le CA nouveau comporte moins de 15 membres élus.]

## Le nouveau décret

Article 2 (modifiant l'article 2 du décret de 1984) : « Les orientations et la politique générale de chaque établissement en matière de gestion des *ressources* humaines concernant les enseignants-chercheurs sont approuvées chaque année par le conseil d'administration de l'établissement après avis du comité technique paritaire. » [rappel : le CA nouveau comporte moins de 15 membres élus.]

## Le nouveau décret

Article 4 (modifiant l'article 7 du décret de 1984) : « La modulation de services entre les différentes activités des enseignants-chercheurs s'envisage sur la totalité du temps de travail de référence dans la fonction publique. » [rappel : cette référence est de 1607 heures.]

## Le nouveau décret

Article 4 (modifiant l'article 7 du décret de 1984) : « La modulation de services entre les différentes activités des enseignants-chercheurs s'envisage sur la totalité du temps de travail de référence dans la fonction publique. » [rappel : cette référence est de 1607 heures.]

## Le nouveau décret

Article 4 II, §1 (modifiant l'article 7 du décret de 1984) : « Dans le respect des dispositions de l'article L. 952-4 du code de l'éducation et compte tenu des *priorités scientifiques et pédagogiques*, le conseil d'administration ou l'organe en tenant lieu, définit les *principes généraux de répartition des services* entre les différentes fonctions des enseignants-chercheurs. Il fixe également les *équivalences horaires* applicables à chacune de ces activités ainsi que leurs modalités pratiques de décompte. »  
[comptes d'apothicaire soviétique.]

## Le nouveau décret

Article 4 II, §1 (modifiant l'article 7 du décret de 1984) : « Dans le respect des dispositions de l'article L. 952-4 du code de l'éducation et compte tenu des *priorités scientifiques et pédagogiques*, le conseil d'administration ou l'organe en tenant lieu, définit les *principes généraux de répartition des services* entre les différentes fonctions des enseignants-chercheurs. Il fixe également les *équivalences horaires* applicables à chacune de ces activités ainsi que leurs modalités pratiques de décompte. »  
[comptes d'apothicaire soviétique.]

## Le nouveau décret

Article 4 II, §2 (modifiant l'article 7 du décret de 1984) : « Le *président* ou le directeur de l'établissement arrête les décisions individuelles d'attribution de services des enseignants-chercheurs dans l'intérêt du service, après consultation, du directeur de la composante et du directeur de l'unité de recherche concernés. Le tableau de service de chaque enseignant-chercheur lui est *transmis en début d'année universitaire* et est *adapté pour chaque semestre* d'enseignement. Il peut comporter un *nombre d'heures d'enseignement* inférieur ou supérieur au nombre d'heures de référence mentionné au I *en fonction de la qualité des activités de recherche* et de leur évaluation par le conseil national des universités (...). » [exemple : 257h d'enseignement, 457h d'administration, 893h de recherche]

## Le nouveau décret

Article 4 II, §2 (modifiant l'article 7 du décret de 1984) : « Le *président* ou le directeur de l'établissement arrête les décisions individuelles d'attribution de services des enseignants-chercheurs dans l'intérêt du service, après consultation, du directeur de la composante et du directeur de l'unité de recherche concernés. Le tableau de service de chaque enseignant-chercheur lui est *transmis en début d'année universitaire* et est *adapté pour chaque semestre* d'enseignement. Il peut comporter un *nombre d'heures d'enseignement* inférieur ou supérieur au nombre d'heures de référence mentionné au I *en fonction de la qualité des activités de recherche* et de leur évaluation par le conseil national des universités (...). » [exemple : 257h d'enseignement, 457h d'administration, 893h de recherche]

## Le nouveau décret

Article 4 II, §4 (modifiant l'article 7 du décret de 1984) : « Les principes généraux de répartition des obligations de service et les décisions individuelles d'attribution de services ne peuvent conduire à dégrader le *potentiel global d'enseignement*, tel qu'il est prévu dans le contrat entre l'État et l'établissement. »  
[rappel : service annuel, contrat quadriennal.]

## Le nouveau décret

Article 4 II, §4 (modifiant l'article 7 du décret de 1984) : « Les principes généraux de répartition des obligations de service et les décisions individuelles d'attribution de services ne peuvent conduire à dégrader le *potentiel global d'enseignement*, tel qu'il est prévu dans le contrat entre l'État et l'établissement. »  
[rappel : service annuel, contrat quadriennal.]

## Le nouveau décret

Suite de l'article 4 : « Dans le cas où il apparaîtrait impossible d'attribuer le service de référence à ces personnels, le président ou le directeur de l'établissement leur demande de compléter leur service dans un autre établissement public d'enseignement supérieur de la même académie sans paiement d'heures complémentaires. » [voir aussi la RGPP]

## Le nouveau décret

Suite de l'article 4 : « Dans le cas où il apparaîtrait impossible d'attribuer le service de référence à ces personnels, le président ou le directeur de l'établissement leur demande de compléter leur service dans un autre établissement public d'enseignement supérieur de la même académie sans paiement d'heures complémentaires. » [voir aussi la RGPP]

## Le nouveau décret

Article 13 (modifiant l'article 19 du décret de 1984) : « Les congés pour recherches ou conversions thématiques sont accordés par le président ou le directeur de l'établissement, au vu des projets présentés par les candidats, après avis du conseil scientifique de l'établissement ou de l'organe en tenant lieu. »  
[les priorités sont définies localement.]

## Le nouveau décret

Article 13 (modifiant l'article 19 du décret de 1984) : « Les congés pour recherches ou conversions thématiques sont accordés par le président ou le directeur de l'établissement, au vu des projets présentés par les candidats, après avis du conseil scientifique de l'établissement ou de l'organe en tenant lieu. »  
[les priorités sont définies localement.]

## Le nouveau décret

Avancement des MCF, article 21 : « (...) L'avancement a lieu sur proposition du conseil d'administration de l'établissement, siégeant en formation restreinte, dans la limite des promotions offertes à l'établissement, toutes disciplines confondues, sur la base du rapport d'activité établi en application de l'article 7-1 et après avoir pris connaissance des classements établis par le Conseil national des universités (...). » [Là encore, on passe au cent pour cent local]

## Le nouveau décret

Avancement des MCF, article 21 : « (...) L'avancement a lieu sur proposition du conseil d'administration de l'établissement, siégeant en formation restreinte, dans la limite des promotions offertes à l'établissement, toutes disciplines confondues, sur la base du rapport d'activité établi en application de l'article 7-1 et après avoir pris connaissance des classements établis par le Conseil national des universités (...). » [Là encore, on passe au cent pour cent local]

## Le nouveau décret

Suite de l'article 21 : « Les maîtres de conférences qui exercent des fonctions particulières dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent demander, chaque année, à bénéficier de la procédure d'avancement définie ci-après. » [suit la description d'une procédure ubuesque sur une page entière.]

## Le nouveau décret

Suite de l'article 21 : « Les maîtres de conférences qui exercent des fonctions particulières dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent demander, chaque année, à bénéficier de la procédure d'avancement définie ci-après. » [suit la description d'une procédure ubuesque sur une page entière.]

# Le nouveau décret

N'en jetez plus la cours est pleine !

## Cent pour cent des gagnants auront tenté leur chance

« Je suis bien sûr favorable à ce que les maîtres de conférences aient une perspective de carrière et deviennent professeurs. D'ailleurs, c'est souvent le cas puisque plus de 80% des professeurs sont d'anciens maîtres de conférences. » Valérie Péresse.

## Cent pour cent des gagnants auront tenté leur chance

« Je suis bien sûr favorable à ce que les maîtres de conférences aient une perspective de carrière et deviennent professeurs. D'ailleurs, c'est souvent le cas puisque plus de 80% des professeurs sont d'anciens maîtres de conférences. » Valérie Pécresse.

## Cadre général : la RGPP

Révision Générale des Politiques Publiques, mise en place dès son accession au trône par Sarkozy : « La révision générale des politiques publiques, lancée par le Premier ministre le 10 juillet dernier, constitue une démarche radicalement nouvelle dans la manière d'appréhender la réforme de l'Etat et des politiques publiques. Alimentée par les travaux de très grande qualité des équipes d'expertise mixtes, composées de membres des inspections et de cabinets de conseil, elle a donné lieu à des réunions à haut niveau toutes les semaines à l'Élysée ou à Matignon, avec le comité de suivi et les ministres concernés. » Rapport Wœrth, 12/2007.

## RGPP suite

**Comment procède-t-on ?** « (...) une douzaine d'équipes d'audit, composées d'auditeurs issus des inspections générales interministérielles et ministérielles et du secteur privé, seront chargées de travailler en partenariat avec les ministères pour identifier les leviers de réformes adéquats. » (dossier RGPP, 10/07/2007). [technocratie]

## RGPP suite

Comment procède-t-on ? « (...) une douzaine d'équipes d'audit, composées d'auditeurs issus des inspections générales interministérielles et ministérielles et du secteur privé, seront chargées de travailler en partenariat avec les ministères pour identifier les leviers de réformes adéquats. » (dossier RGPP, 10/07/2007). [technocratie]

## RGPP suite

Comment procède-t-on ? « (...) une douzaine d'équipes d'audit, composées d'auditeurs issus des inspections générales interministérielles et ministérielles et du secteur privé, seront chargées de travailler en partenariat avec les ministères pour identifier les leviers de réformes adéquats. » (dossier RGPP, 10/07/2007). [technocratie]

## RGPP suite

Une fois identifiés les « leviers de réformes adéquats », « les propositions de réforme élaborées par les équipes d'audit seront examinées par le comité de suivi de la révision générale des politiques publiques, avant que les grandes décisions de réforme ne soient prises, puis décidées par le Conseil de la modernisation des politiques publiques, *réuni autour* du président de la République. » (dossier RGPP, 10/07/2007).  
[oligarchie autocratique]

## RGPP suite

Une fois identifiés les « leviers de réformes adéquats », « les propositions de réforme élaborées par les équipes d’audit seront examinées par le comité de suivi de la révision générale des politiques publiques, avant que les grandes décisions de réforme ne soient prises, puis décidées par le Conseil de la modernisation des politiques publiques, *réuni autour* du président de la République. » (dossier RGPP, 10/07/2007).

[oligarchie autocratique]

## RGPP suite

Une fois identifiés les « leviers de réformes adéquats », « les propositions de réforme élaborées par les équipes d'audit seront examinées par le comité de suivi de la révision générale des politiques publiques, avant que les grandes décisions de réforme ne soient prises, puis décidées par le Conseil de la modernisation des politiques publiques, *réuni autour* du président de la République. » (dossier RGPP, 10/07/2007).  
[oligarchie autocratique]

## Premier exemple applicatif

« (...) pour permettre un pilotage effectif de l'administration par les ministres, *le Président de la République a décidé* que le nombre de structures d'administration centrale sera divisé par deux. *Il a souhaité*, par ailleurs, que *les préfets* disposent de plus de marge de manoeuvre dans la gestion de l'Etat au niveau local. » (rapport Wœrth). [Führerprinzip]

## Premier exemple applicatif

« (...) pour permettre un pilotage effectif de l'administration par les ministres, *le Président de la République a décidé* que le nombre de structures d'administration centrale sera divisé par deux. *Il a souhaité*, par ailleurs, que *les préfets* disposent de plus de marge de manoeuvre dans la gestion de l'Etat au niveau local. » (rapport Wœrth). [Führerprinzip]

## Deuxième exemple applicatif

L'état devient un gestionnaire de *ressources* humaines. « En cas de restructuration d'une administration de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics administratifs, le fonctionnaire peut être placé en situation de réorientation professionnelle dès lors que son emploi est susceptible d'être supprimé. » Projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires, sous-section III, *Art. 44-1*.

## Deuxième exemple applicatif

L'état devient un gestionnaire de *ressources* humaines. « En cas de restructuration d'une administration de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics administratifs, le fonctionnaire peut être placé en situation de réorientation professionnelle dès lors que son emploi est susceptible d'être supprimé. » Projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires, sous-section III, *Art. 44-1*.

## Mobilité suite

« Art. 44-3. — La réorientation professionnelle prend fin lorsque le fonctionnaire accède à un nouvel emploi.

Elle peut également prendre fin, à l'initiative de l'administration, lorsque le fonctionnaire a refusé successivement trois emplois publics correspondant à son grade et au projet personnalisé d'évolution professionnelle. Dans ce cas, il peut être placé en disponibilité d'office ou, le cas échéant, admis à la retraite. »

## Mobilité suite

« Art. 44-3. — La réorientation professionnelle prend fin lorsque le fonctionnaire accède à un nouvel emploi. Elle peut également prendre fin, à l'initiative de l'administration, lorsque le fonctionnaire a refusé successivement trois emplois publics correspondant à son grade et au projet personnalisé d'évolution professionnelle. Dans ce cas, il peut être placé en disponibilité d'office ou, le cas échéant, admis à la retraite. »

# Arghhh

Arrêtons-là, car nous pourrions y passer des jours. C'est une véritable révolution silencieuse qui est en cours.

## Passéisme

« la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ; un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

(Programme du Conseil National de la Résistance, 1946).

[complètement ringard]

En finir avec cette France « qui continue à vivre sur un modèle fondé en 1946, à partir du programme du Conseil national de la Résistance ». C. Beigbeder, PdG de Poweo.

## Passéisme

« la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ; un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

(Programme du Conseil National de la Résistance, 1946).

[complètement ringard]

En finir avec cette France « qui continue à vivre sur un modèle fondé en 1946, à partir du programme du Conseil national de la Résistance ». C. Beigbeder, PdG de Poweo.

## Passéisme

« la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ; un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

(Programme du Conseil National de la Résistance, 1946).

[complètement ringard]

En finir avec cette France « qui continue à vivre sur un modèle fondé en 1946, à partir du programme du Conseil national de la Résistance ». C. Beigbeder, PdG de Poweo.

# Utopisme

Les enfants doivent « bénéficier de l'instruction et accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents ». [l'horreur égalitariste]

« Il faut défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance. » (Denis Kessler, Medef).

Doit être assurée « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent ».

[incompatible avec la grandeur du génie du fissa papa Dassault]

# Utopisme

Les enfants doivent « bénéficier de l'instruction et accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents ». [l'horreur égalitariste]

« Il faut défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance. » (Denis Kessler, Medef).

Doit être assurée « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent ».

[incompatible avec la grandeur du génie du fissa papa Dassault]

# Utopisme

Les enfants doivent « bénéficier de l'instruction et accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents ». [l'horreur égalitariste]

« Il faut défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance. » (Denis Kessler, Medef).

Doit être assurée « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent ».

[incompatible avec la grandeur du génie du fissa papa Dassault]

# Utopisme

Les enfants doivent « bénéficier de l'instruction et accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents ». [l'horreur égalitariste]

« Il faut défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance. » (Denis Kessler, Medef).

Doit être assurée « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent ».

[incompatible avec la grandeur du génie du fissa papa Dassault]

# Utopisme

Les enfants doivent « bénéficier de l'instruction et accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents ». [l'horreur égalitariste]

« Il faut défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance. » (Denis Kessler, Medef).

Doit être assurée « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent ».

[incompatible avec la grandeur du génie du fissa papa Dassault]

## Conclusion en forme de poire

L'objectif de Darcos d'une « fin du monopole éducatif » est donc près d'être atteint : une école publique réduite à être une simple officine de satisfaction de la demande sociale de formation, et un secteur privé (cher) se gardant les bons morceaux. La même philosophie a été appliquée à d'autres secteurs (eau, énergie, communications, courrier. . . ) et est en cours d'application dans d'autres (santé, sécurité, protection sociale. . . ).